



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Report de l'âge de majoration des allocations familiales

Question au Gouvernement n° 1219

Texte de la question

REPORT DE L'ÂGE DE MAJORATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Mme la présidente . La parole est à Mme Claire Marais-Beuil.

Mme Claire Marais-Beuil . Ma question s'adresse à madame la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Le gouvernement n'est jamais à court d'idées pour faire les poches de nos compatriotes. Dans la série « je ponctionne les familles », j'ai nommé le report de 14 ans à 18 ans de l'âge de majoration des allocations familiales.

Après l'adoption du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, le projet de décret gouvernemental prévoyant ce décalage constitue une attaque directe à l'encontre des familles françaises, qui sont déjà bien souvent confrontées à de graves difficultés financières.

Comment expliquer à des parents qui travaillent et qui peinent pourtant à boucler leur budget qu'ils devront désormais attendre quatre années supplémentaires pour obtenir cette majoration d'allocations familiales alors que, dans le même temps, le gouvernement continue de maintenir un dispositif d'aide médicale de l'État (AME), dont le coût dépasse le milliard d'euros, servant à soigner la terre entière ?

Ce « deux poids, deux mesures » est intolérable, injuste et profondément révoltant, en particulier à l'heure où notre pays fait face à une grave crise de la natalité. Pour la première fois depuis la première guerre mondiale, le nombre de naissances est inférieur à celui des décès.

Votre volonté de vous attaquer aux familles est incompréhensible et contre-productive. Il est au contraire urgent de mettre en place une grande politique familiale afin de permettre à nos compatriotes qui ont des enfants et à ceux qui souhaitent en avoir de pouvoir concrétiser leur projet sereinement.

La mission d'information sur la natalité – dont je fais partie, avec d'autres collègues parlementaires – remettra très prochainement son rapport, comportant plusieurs propositions.

Madame la ministre, ma question est simple : quand cesserez-vous enfin de vous en prendre aux familles françaises qui ont impérativement besoin du soutien et de la protection de l'État ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées . Vous

posez, à juste titre, la question de l'inquiétude des parents suite au vote du budget de la sécurité sociale, qui prévoit en effet de décaler l'âge de la majoration des allocations de 14 à 18 ans.

Nous avons eu ce débat ensemble, dans cet hémicycle. Vous le savez, cette mesure ne concerne pas les familles en 2026, mais bien celles qui arrivent en flux après cette date. Cette mesure repose sur les données d'une étude de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), qui confirme que l'augmentation des dépenses entraînées par l'éducation d'un enfant intervient plutôt aux alentours de 18 ans. Elle a par ailleurs été proposée pour permettre, dans le cadre de notre politique liée aux familles, la mise en place du congé de naissance supplémentaire, mesure très attendue des familles, qui suscite beaucoup de questions : ce congé pourra être pris dès juillet prochain, pour tout enfant né après le 1er janvier 2026.

Vous posez, par ailleurs, la question de la natalité. Vous avez raison, notre pays fait face à une transition démographique majeure marquée par le vieillissement de la population et la baisse de la natalité, ce qui pose la question du financement, demain, de notre protection sociale. C'est pourquoi, dès la fin du mois de janvier ou en février, je devrais avoir l'occasion de vous proposer des mesures visant à soutenir la natalité.

(Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.)

Mme la présidente . La parole est à Mme Claire Marais-Beuil.

Mme Claire Marais-Beuil . Gouverner c'est prévoir, mais vous n'avez rien anticipé ! Comptez-vous enfin - je l'espère, puisque vous venez de l'annoncer - prendre en compte l'avis des parlementaires sur un sujet aussi important pour la France ? (Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)

Données clés

Auteur : [Mme Claire Marais-Beuil](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1219

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 janvier 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 janvier 2026